

ACTIVITÉS SPORTIVES



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 27 Février 2023

Présents : M. GILLES (Président), Mme GUEGAN M. BARRERA.

Excusée : Mme MACARIO

SECTEUR CHAMPIONNAT

D1 :

Le match N°24891409 : **AC VEDENE / CHATEAURENARD FA** du 05/03 se jouera au stade de MONTBORD à 13H00.

D3 :

Suite à 3 Forfaits simples **EYRAGUES 2** est déclaré Forfait Général. De ce fait le match **EYRAGUES / GORDES** N° 24892313 prévu le 01/03 est annulé.

Le match N° **24892664** : **TRAVAILLAN / MALAUCENE** non joué le 26/02 est fixé au 12/03 à 15H00.

D4 :

Le match N° **24892667** : **MALAUCENE / AC VEDENE** du 05/03 se jouera à 15H00


SECTEUR COUPE


En réponse au club des **Angles** : Possibilité de décaler les rencontres de ½ Finale au 10/04 avec l'accord du club adverse. Décision après tirage.

ESPERANCE

Le match N° **25705216** : **ST DIDIER PERNES / MALAUCENE** du 12/03 devra se jouer en semaine avant le 27/03.

 secretariat@grandvaucluse.fff.fr

 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

 04.90.80.63.00

grandvaucluse.fff.fr

ROUMAGOUX

Le match **N° 25705222 : MJC V BOLLENE 1 - MONDRAGON SC 1** se jouera le Jeudi 16/03 à 20H00 sur le stade de LAPALUD (Stade CEPPINI)

Le match **N° 25705221 : CADEROUSSE / VIOLES** devra se jouer en semaine (le 12/03 pris par le championnat).

Le match **RASTEAU / MORIERES** prévoir également de jouer en semaine